



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Chancellerie
Route de Savoie 54
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01
chancellerie@conthey.ch

Annonce d'activité commerciale

1. Raison sociale _____
 2. Adresse du siège principal _____

 3. Adresse de l'exploitation _____

 4. Personne de contact _____
 5. Adresse de la personne de contact _____

 6. N° téléphone de l'exploitation _____
 7. Adresse mail _____
 8. Site Internet _____
 9. Début de l'activité _____
 10. Genre d'activité _____
 11. Propriétaire du local commercial _____
 12. Numéro d'identification des entreprises (IDE) _____
 13. Souhaitez-vous figurer sur le site internet
de la Commune? _____
 14. Êtes-vous inscrit au Registre du Commerce? _____
 15. Nombre de personnes occupées à Conthey :
Plein temps : _____
Temps partiel : _____
- Lieu et date _____
- Signature _____

Conformément à l'article 23 de la Loi cantonale du 8 février 2007 sur la police du commerce, toute personne souhaitant exercer à titre permanent et fixe une activité commerciale doit s'annoncer, au moins 30 jours avant le début de l'activité, auprès de l'autorité communale du lieu où elle l'exercera. En cas de non-respect de l'obligation d'annonce, le contrevenant est passible d'une amende allant jusqu'à 50'000 francs (art. 29 al. 1 Loi sur la police du commerce)